

DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE ST-MALO

COMMUNE DE ST-DOMINEUC

ARRÊTÉ DE POLICE MUNICIPALE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER LIEUX DITS :

«LA CROCHUAIS - LA GAUDINAIS – LA VILLE ES RAY »

Le maire de St-Domineuc,

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2211-1 et L2212-1, et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment l'article 133 du livre I-8^e partie (signalisation temporaire) ;

Vu la demande présentée le 3 février 2026 par monsieur Anthony BREBEL, représentant la Sté OUEST TP - Parc d'Activité des Vignes Chasles 35120 - ROZ LANDRIEUX,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules : lieux-dits « La Crochuais – La Gaudinais – La Ville Es Ray », afin de pouvoir procéder au renouvellement de la conduite d'eau potable du Syndicat de Bretagne Romantique.

ARRÊTE :

Article 1 A compter du **lundi 9 février 2026 et jusqu'au vendredi 8 mai 2026 inclus**, la Société OUEST TP, demeurant Parc d'Activité des Vignes Chasles 35120 - ROZ LANDRIEUX, est autorisée à procéder au renouvellement de la conduite d'eau potable du Syndicat de Bretagne Romantique :

Lieux-dits « La Crochuais – La Gaudinais – La Ville Es Rays ».

Article 2 La route sera barrée à l'avancement des travaux ; Une déviation sera mise en place.

La signalisation du chantier devra être conforme à la réglementation en vigueur. Elle sera mise en place par la Société OUEST TP sous sa responsabilité.

Article 3 Le pétitionnaire s'engage à contacter le service Voirie de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique pour la réalisation d'une implantation contradictoire, pour un état des lieux et le suivi des travaux.

Article 4 Le pétitionnaire devra communiquer tout changement de date de travaux à la mairie et au service Voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Article 5 Le maire de St-Domineuc certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté. Ampliation sera transmise à :

M. le Responsable du Service Voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique,
M. le Responsable des Services Techniques Municipaux,
M. l'Adjudant-Chef, Brigade de Gendarmerie de Combourg,
M. l'Adjudant-Chef, Sapeurs-Pompiers de Tinténiac,
M. le Commandant du SDIS de Baguer-Pican,

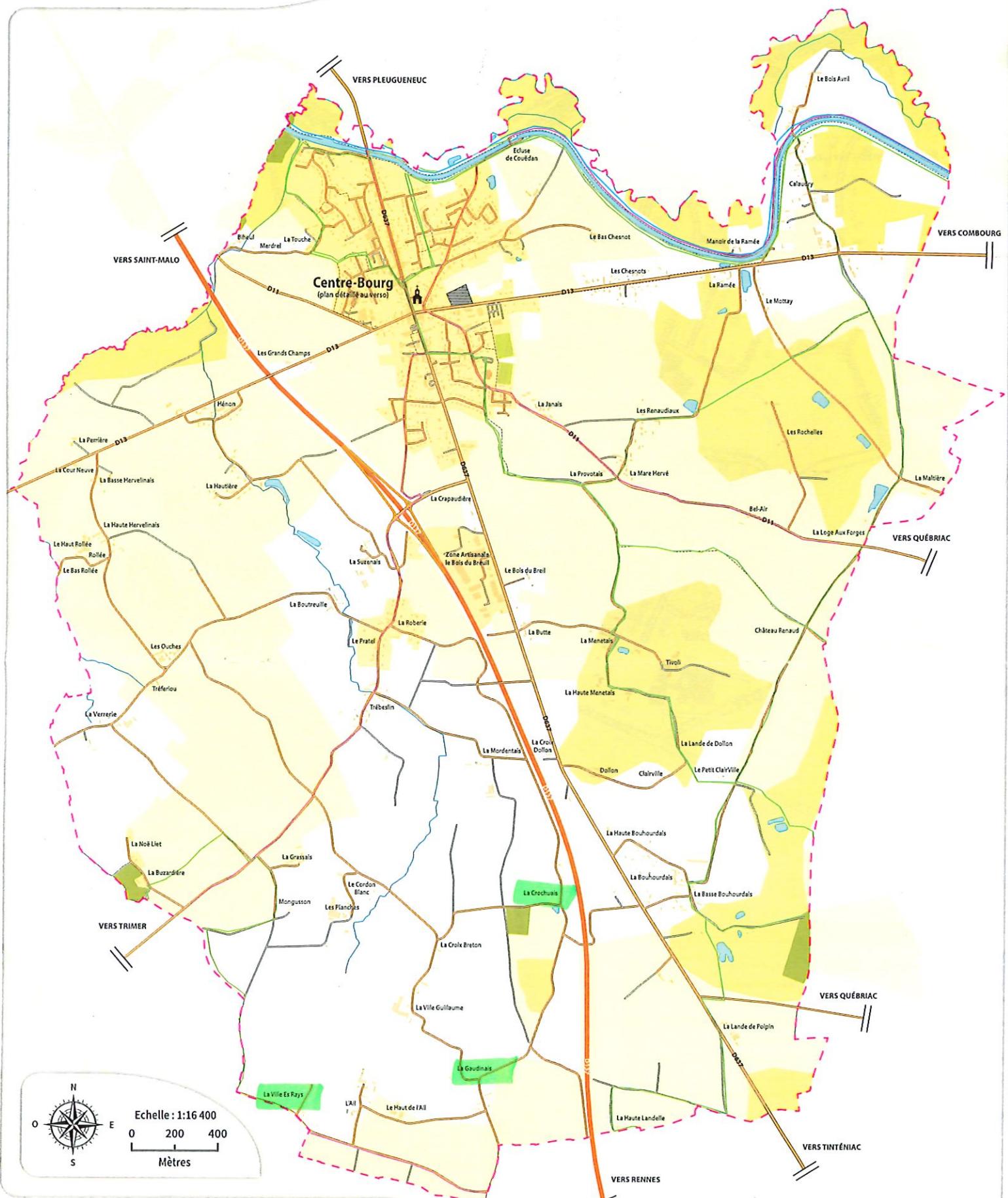
chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ST-DOMINEUC, le 6 février 2026
Le Maire, Benoît SOHIER



SAINT-DOMINEUC

LANDOVENEG - Commune

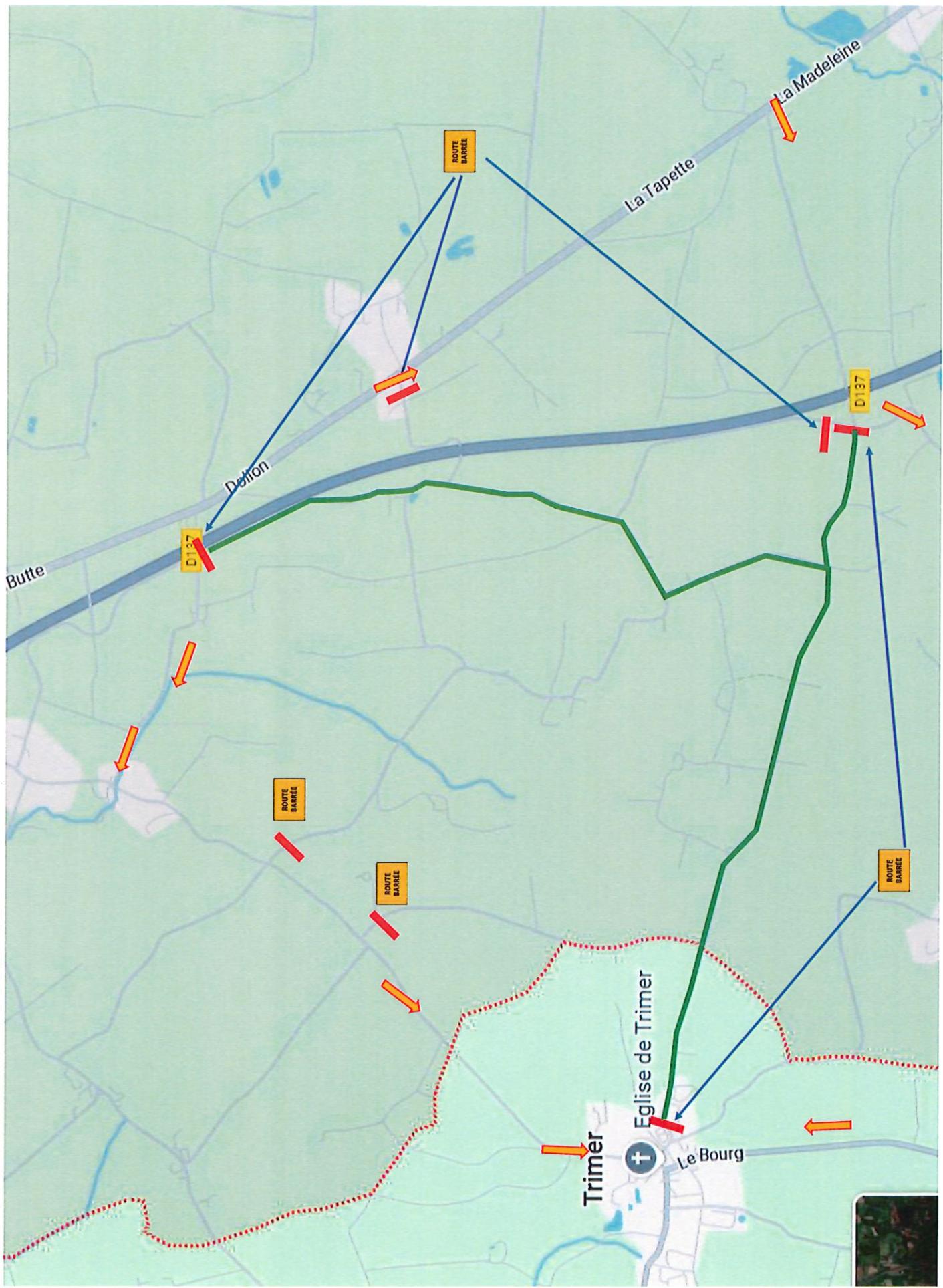


Zone agricole, prairie, etc...
Secteur agricole
Espace boisé
Zone urbanisée
Bâtiments
Equipements et services
Cours d'eau
Eau
Cimetière

4 voies
Routes
Allée, chemin, accès parking...
Sentiers
Limites de la commune
Circuit de randonnée
Circuit vélo
Véloroute canal d'Ille et Rance

Édition : Mairie de Saint-Domineuc
Réalisation : SL Graphisme - Saint-Domineuc
Sources : SIG Communauté de Communes
Côte d'Emeraude - Mairie de Saint-Domineuc
© Villa de Saint-Domineuc - Octobre 2025 - Version 1.1





DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

FORMULAIRE A TRANSMETTRE A :

MAIRIE de SAINT-DOMINEUC

IN. 2026 | 20

Le demandeur

Nom de l'entreprise : OUEST TP Affaire suivie par : Laurent MAERLE

Adresse : Parc d'Activité des Vignes Chasles 35120 ROZ LANDRIEUX

Tél. : 02 99 80 69 61..... Fax : 02 99 80 69 68..... Mail : l.maerle@ouesttp.fr

Maître d'Ouvrage : BRETAGNE ROMANTIQUE Maîtrise d'œuvre : ATEC OUEST

Téléphone : Téléphone :

Mail : Mail :

Localisation des travaux

Adresse des travaux : La Crohuais – La Gaudinais – La Vigne – La Ville es Ray -

Code postal. : 35190 Ville : Saint-Domineuc

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Nature des travaux : Renouvellement AEP

Date des travaux : du : 09/02/2026..... au ...08/05/2026.....

Réglementation souhaitée	☒ Circulation	☒ Stationnement
Stationnement interdit :	<input type="checkbox"/> Chaussée côté pair <input type="checkbox"/> Chaussée côté impair <input type="checkbox"/> Localisation, linéaires ou places : Au droit des travaux	
Restriction de chaussée :	<input type="checkbox"/> Ensemble des véhicules <input type="checkbox"/> Bus et taxis <input type="checkbox"/> Cycles <input type="checkbox"/> Interdiction de dépasser	<input type="checkbox"/> Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) <input type="checkbox"/> Empiètement sur la chaussée Largeur de voie maintenue :
Circulation alternée : <input type="checkbox"/> Panneaux B15 + C18	<input type="checkbox"/> Manuellement	<input type="checkbox"/> Feux de chantier
Circulation interdite :	<input checked="" type="checkbox"/> Totalement <input type="checkbox"/> Sur une voie. Préciser le sens : <input type="checkbox"/> Piétons	
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) : Merci de nous indiquer l'itinéraire le plus adapté		
Limitation : <input type="checkbox"/> Vitesse à 30km/h <input type="checkbox"/> Dimension <input type="checkbox"/> Catégorie		

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation sont effectués par :

Le demandeur Entreprise spécialisée Si oui : Entreprise :

La Plateforme Territoriale (dans le cas de RGC) Mail Téléphone

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à ROZ LANDRIEUX Le 03/02/2026.....

Nom : BREBEL..... Prénom : Anthony Qualité :AIDE CONDUCTEUR DE TRAVAUX